



Commune de Cenne-Monestiés
Délibération du Conseil Municipal
Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18h 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRANGER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 9 Votants : 11

Date de convocation du conseil municipal : 01/06/2026

Présents : Laurent GRANGER, Stéphanie LABADIE, Christophe JAUD, Jean-Luc SAVOLDELLI, Sandrine KRESSMANN-NIZET, Gaëlle BEGUE-PEREZ, Eléna PETRANICIU, Sébastien QUARTI, Camille MONMEGE

Absents représentés : Cédric GROULIER à Laurent GRANGER, Henri DEVEYER à Jean-Luc SAVOLDELLI

Secrétaire de Séance : Camille MONMEGE

Objet : Autorisation de paiement avant mandatement par Mme LABADIE, au titre de frais occasionnés lors de la manifestation « transhumance à Vélo » du 10 mai 2026

Mr Le maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Lors de la manifestation « transhumance à vélo » qui s'est déroulée le 10/05/2026, des achats ont été réalisés notamment pour pallier à l'organisation du repas du soir qui n'avait pas été prévu par l'équipe municipale.

A ce titre, Mme LABADIE, a réalisé ces achats sur ses fonds personnels, la commune n'ayant pas anticipé l'ouverture d'un compte chez ces commerçants.

A ce jour, il convient de confirmer l'autorisation de ces paiements par Mme LABADIE, avant mandatement pour qu'elle puisse être remboursée des frais conséquents.

Où l'exposé de Mr Le Maire, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Autorise et Confirme le paiements avant mandatement par Mme LABADIE, des factures relatives au frais occasionnés lors de la manifestation « transhumance à vélo ».

Donne tous pouvoirs à Mr Le Maire pour régler cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à CENNE MONESTIES les jours, mois et an que dessus.

CENNE-MONESTIES, le 5 JUIN 2026

Le Maire,

Laurent GRANGER

